

Comité Technique du Grand Reims 6 décembre 2021 Proposition d'évolution organisationnelle de la Direction du protocole

La Direction du protocole propose une évolution organisationnelle de son secteur réception/intendance/courrier en raison de nombreux facteurs.

La réforme du temps de travail applicable au 1^{er} janvier 2022 et le projet de dématérialisation du courrier entrant, effectif au printemps prochain, viennent s'ajouter à une évolution des missions protocolaires de la direction tant au niveau qualitatif que quantitatif.

Cette évolution organisationnelle concerne :

- **Le secteur réception/intendance**, piloté par un chef de secteur, qui manage 6 agents (1 agent de maîtrise, 3 intendantes et 2 agents d'intervention).
- **Le secteur courrier** qui compte 6 agents (1 agent de maîtrise et 5 huissiers/appariteurs). Piloté par un chef de secteur qui fera valoir ses droits à la retraite prochainement.

Le processus de dématérialisation du courrier qui a débuté avec la numérisation des documents financiers et comptables il y a quelques mois déjà, ainsi que la période de la pandémie ont accéléré l'adoption de nouvelles méthodes de travail par les agents des deux collectivités, réduisant ainsi sensiblement la masse de courrier papier à acheminer.

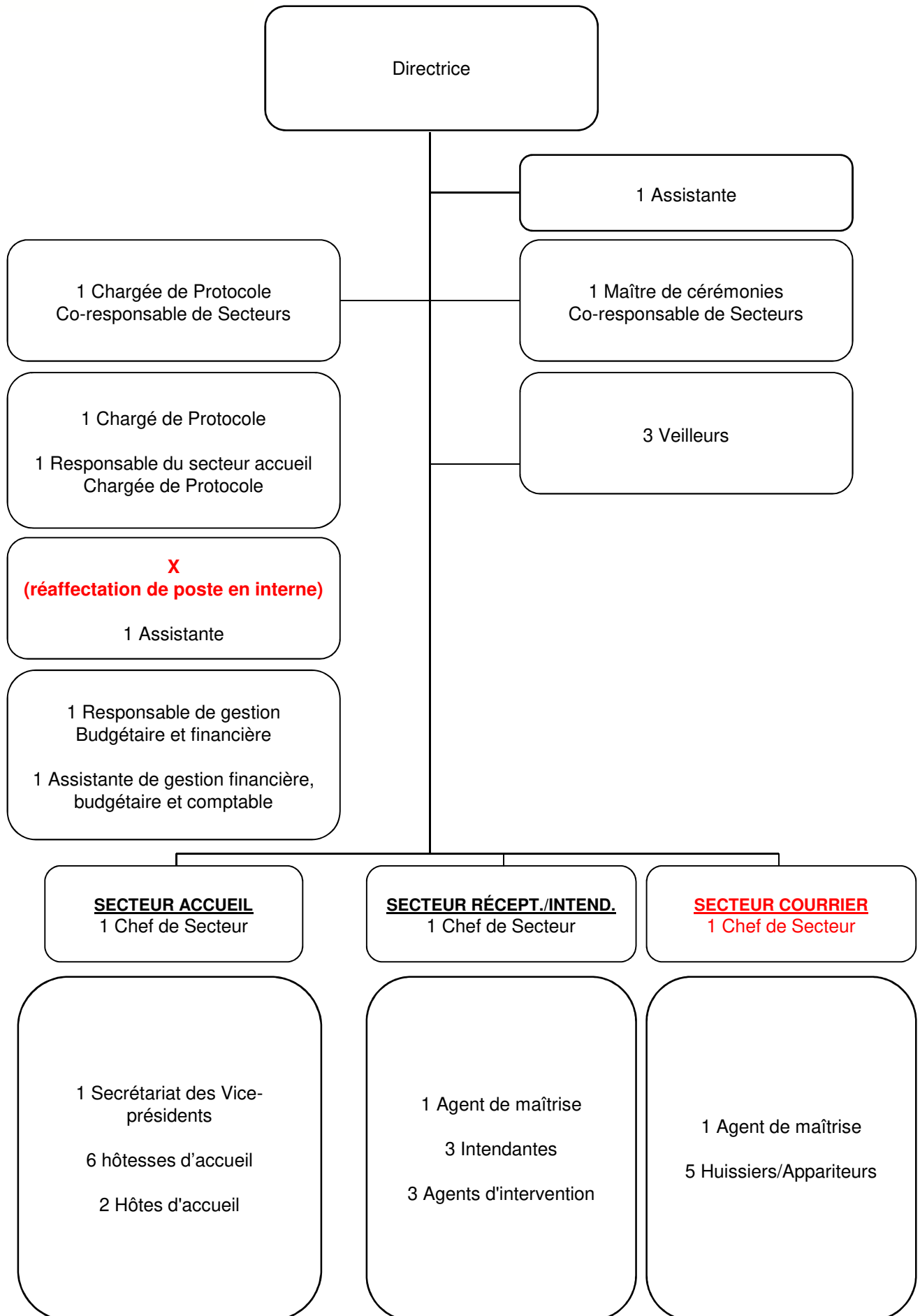
La direction du protocole a déjà su adapter les circuits des tournées courrier avec cette évolution récente.

Dans les prochains mois, la dématérialisation du courrier entrant, puis du courrier sortant, entrainera une forte diminution des flux papier du courrier, obligeant la direction à repenser les missions des huissiers-appariteurs dont la distribution du courrier est la mission principale.

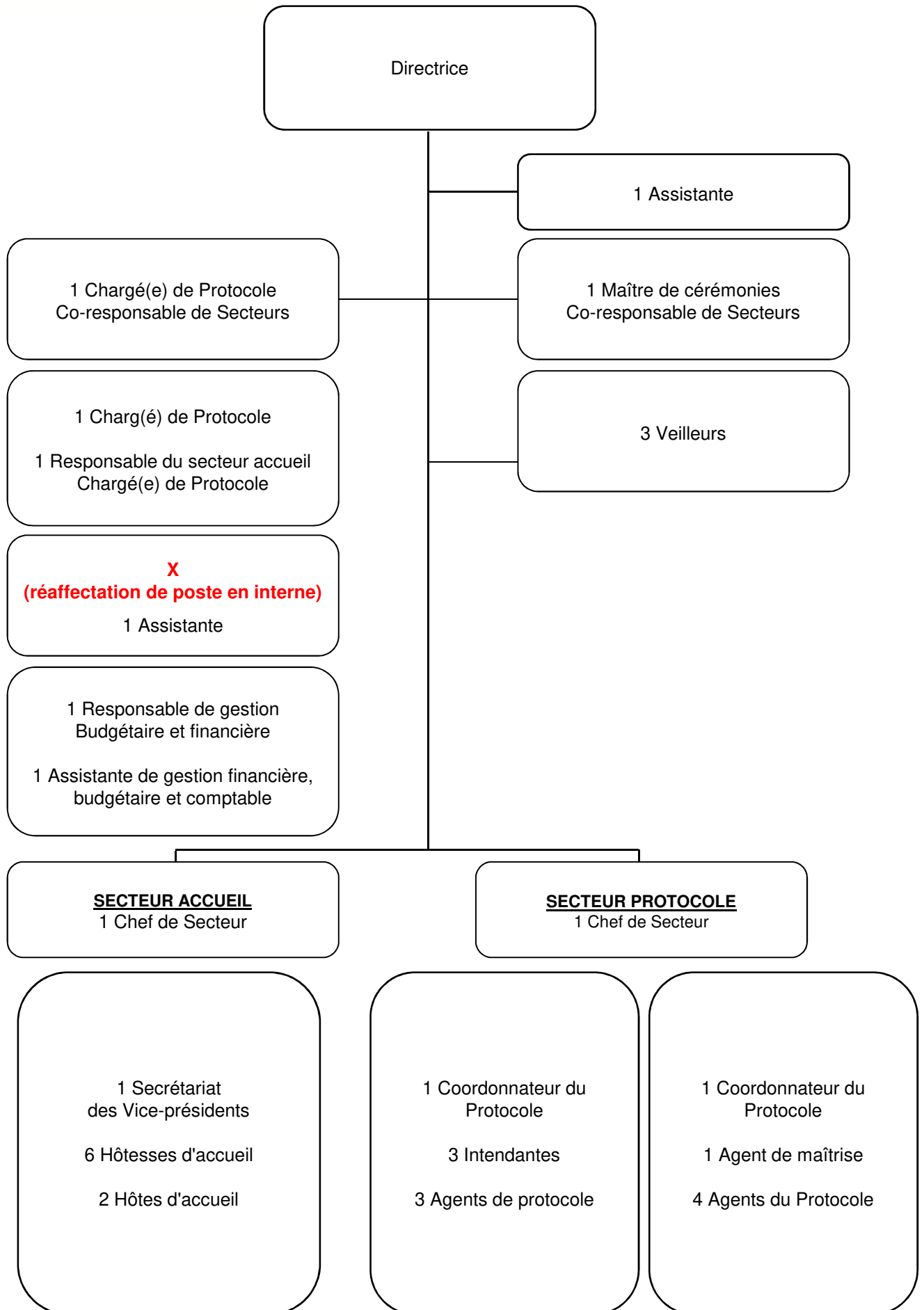
Parallèlement, la réforme du temps de travail, a permis d'ouvrir la discussion avec les agents des deux secteurs concernés. Un allongement de la durée hebdomadaire a été acté par l'ensemble de ces agents pour qui il convient donc de repenser les missions.

Pour répondre aux besoins de la direction en journée il est proposé **une fusion de ces deux secteurs** pour n'en faire qu'un seul: **le secteur prendrait le nom de « secteur protocole »** et les agents deviendraient « agents du protocole » avec des missions s'attachant à la distribution du courrier, à l'intendance, la manutention et l'installation des salons et au service des moments conviviaux sur les temps protocolaires. Deux « coordonnateurs du protocole » seraient les référents organisationnels des agents du protocole et seconderaient le chef du secteur (voir proposition d'organigramme et fiches de poste jointes).

Direction du Protocole Organigramme actuel



Direction du Protocole Organigramme cible



Direction du Protocole cible

SECTEUR PROTOCOLE

Chef de Secteur

Coordonnateur du Protocole

Intendantes

Agents du Protocole

Coordonnateur du Protocole

Agent de maîtrise

Agents du Protocole